



ACTEUR
au quotidien de la
TRANSITION ÉCOLOGIQUE



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) DU S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

2024 – 2029



Table des matières

Glossaire	3
1. Liste des abréviations	3
2. Définitions	4
Introduction	5
I. La prévention des déchets	6
1. Définition	6
2. Cadre réglementaire	6
II. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE	7
1. Le contexte territorial	7
2. Les compétences	7
a) La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables	7
b) La collecte en déchèteries	8
c) Le transfert et le transport	8
d) Le traitement	8
e) La sensibilisation	8
f) Le mode de financement du service	8
III. Diagnostic du territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE	8
1. Le profil socio-économique du territoire	8
2. Le gisement de déchets ménagers et assimilés	10
a) Etat des lieux des flux et des performances (Source : Bureau d'Études GIRUS – 2017)	10
b) La production de déchets sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE	10
c) La valorisation des déchets	13
3. Bilan des actions de prévention menées sur le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE	13
a) Développer le compostage	13
b) Promouvoir l'utilisation de l'autocollant « STOP PUB »	14
c) La collecte des textiles	14
d) L'éco-exemplarité du S.I.C.T.O.M.	14
e) Réduire la toxicité des déchets	15
f) Le réemploi et la réutilisation des biens d'équipements	15
g) Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires	16
h) Actions de sensibilisation auprès du grand public	16
i) Distribution de gobelets réutilisables	16
j) Augmenter les performances de tri et de valorisation des collectes sélectives	16
k) Mieux valoriser les déchets en déchèteries	16
l) Créer une dynamique avec les acteurs économiques	16
4. Conclusion	17
IV. Le PLPDMA 2024-2029 du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE	18
1. Gouvernance du PLPDMA	18
2. Partenaires et relais du PLPDMA	18
3. Les objectifs stratégiques	19
4. Le programme d'actions du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE	19
5. Les fiches actions	21
6. Les moyens	32
a) Les moyens humains	32
b) Les moyens techniques	32
c) Les moyens financiers	32
Annexe 1 : Population du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (population municipale légale, recensement INSEE, publiée au 01 Janvier 2023)	33
Annexe 2 : Supports de communication	34

Glossaire

1. Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AGEC : Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (Loi)

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire

CODOEC : Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Économie Circulaire

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DV : Déchets verts

EFC : Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération

EIT : Écologie Industrielle et Territoriale

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

ESS : Économie Sociale et Solidaire

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non dangereux

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

PLP : Programme Local de Prévention

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Programme National de Prévention des Déchets

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

SRADET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

STGDO : Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques

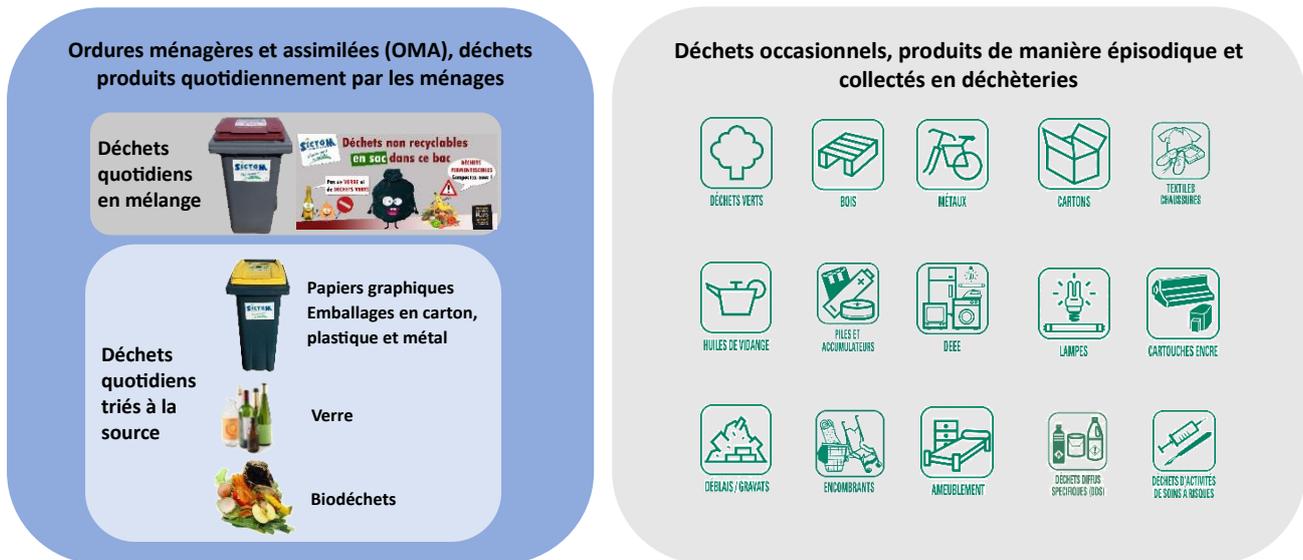
TP : Travaux Publics

VALTOM : Syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés

2. Définitions

Déchets ménagers et assimilés (DMA) :

Ce sont les déchets produits par les ménages ainsi que les déchets des professionnels collectés par les collectivités.



Économie circulaire :

Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus. Elle appelle à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut à une valorisation des déchets.



Les principaux domaines d'action de l'économie circulaire :

- **L'approvisionnement durable** (extraction/exploitation et achats durables) concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rejets d'exploitation et l'impact sur l'environnement notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergie renouvelables que non renouvelables ». Ce pilier recouvre les éléments relatifs aux achats privés et publics (des entreprises et des collectivités).
- **L'écoconception** vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux. C'est un atout pour la stratégie produit d'une entreprise.
- **L'écologie Industrielle et Territoriale (EIT)**, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.

Pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.

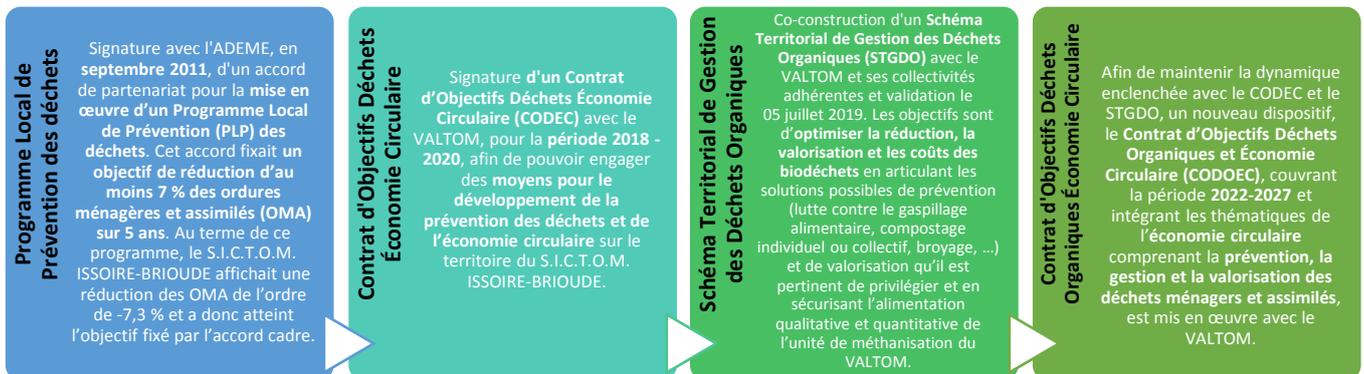
- **L'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC)** privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **La consommation responsable** doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service).
- **L'allongement de la durée d'usage** par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation ;
- **Le recyclage** vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) :

Ce principe s'inspire du principe « pollueur-payeur » et implique que les acteurs économiques, à savoir les fabricants, distributeurs et importateurs sont responsables du cycle de vie des produits mis sur le marché, de leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Introduction

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'inscrit depuis de nombreuses années dans une **démarche de réduction des déchets sur son territoire** :



Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit d'élaborer son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, qui est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 pour les collectivités en charge de la collecte des déchets, conformément à l'article L. 541-15-1 du Code de l'Environnement. Le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu, les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des PLPDMA.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés consiste en la **mise en œuvre**, par les acteurs d'un territoire, d'un **ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA)**.

Le présent document présente un diagnostic de territoire servant de base pour le développement des actions de prévention du Syndicat. Les bilans du CODEC et du STGDO sont également présentés ainsi qu'un programme d'actions, s'inscrivant dans la continuité des actions déjà menées et correspondant aux spécificités du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

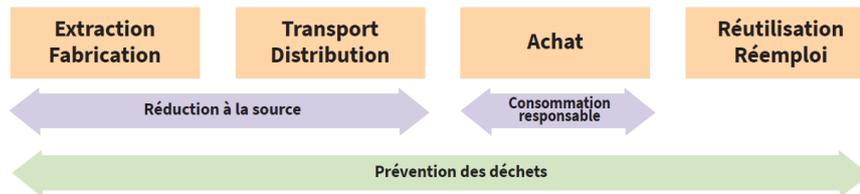
Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a la volonté d'**inscrire dans la durée ses démarches de prévention, dont les actions engagées font désormais partie intégrante de son fonctionnement**.

I. La prévention des déchets

1. Définition

La **prévention des déchets** peut être définie comme l'**ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets** par la collectivité.

Elle consiste à **réduire la quantité et la nocivité des déchets produits** en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (y compris le réemploi et la réutilisation).



Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

2. Cadre réglementaire

La prévention de la production de déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les **Lois Grenelle I et II de 2009 et 2010**. En **2015**, la **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)**, ayant pour enjeux la **lutte contre les gaspillages et la promotion de l'économie circulaire**, a renforcé le rôle de la prévention. Elle est suivie en **2020** par la **Loi Anti-Gaspillage Économie Circulaire (AGEC)** dont les objectifs sont de **passer d'un mode linéaire (produire-consommer-jeter) à une économie circulaire, économe en ressources et lutter contre le gaspillage**.

Quelques objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015

- **Réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant en 2020 par rapport à 2010,
- **Valorisation sous forme de matière, notamment organique, de 55 % des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65 % en 2025,**
- **Réduction de 30 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage** en 2020 par rapport à 2010, **et de 50 % en 2025,**
- **Généralisation du tri à la source des déchets organiques avant 2025,**
- **Généralisation d'une tarification incitative**, avec pour objectif que 15 millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et 25 millions en 2025,
- **Extension des consignes de tri** à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire avant 2022.

Quelques objectifs de la Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020

- **Réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés (DMA)** produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010,
- **Réduction des quantités de DMA admis en installation de stockage** à 10 % des quantités produites mesurées en masse en 2035,
- **Diminution du gaspillage alimentaire de 50 %** pour la distribution alimentaire et la restauration collective d'ici 2025,
- Acquisition par la commande publique de **biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées** (20 % à 100 % selon les biens) au 1^{er} janvier 2021,
- **Récupération** par les personnes morales de l'économie sociale et solidaire **d'objets en bon état ou réparables dans les déchèteries** (zones de dépôts),
- **Harmonisation des consignes de tri et développement de nouvelles filières REP,**
- **Obligation de tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024** pour tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets,
- **100 % de plastique recyclé d'ici le 1^{er} janvier 2025.**

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE doit être compatible avec les dispositions du Programme National de Prévention des Déchets (PNPD) et des Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) s'appliquant sur le territoire. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, par le biais du CODOEC, participe à l'atteinte des objectifs de prévention et d'économie circulaire définis dans les Lois ci-dessus ainsi que dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté le 10 avril 2020 par la Région AURA.

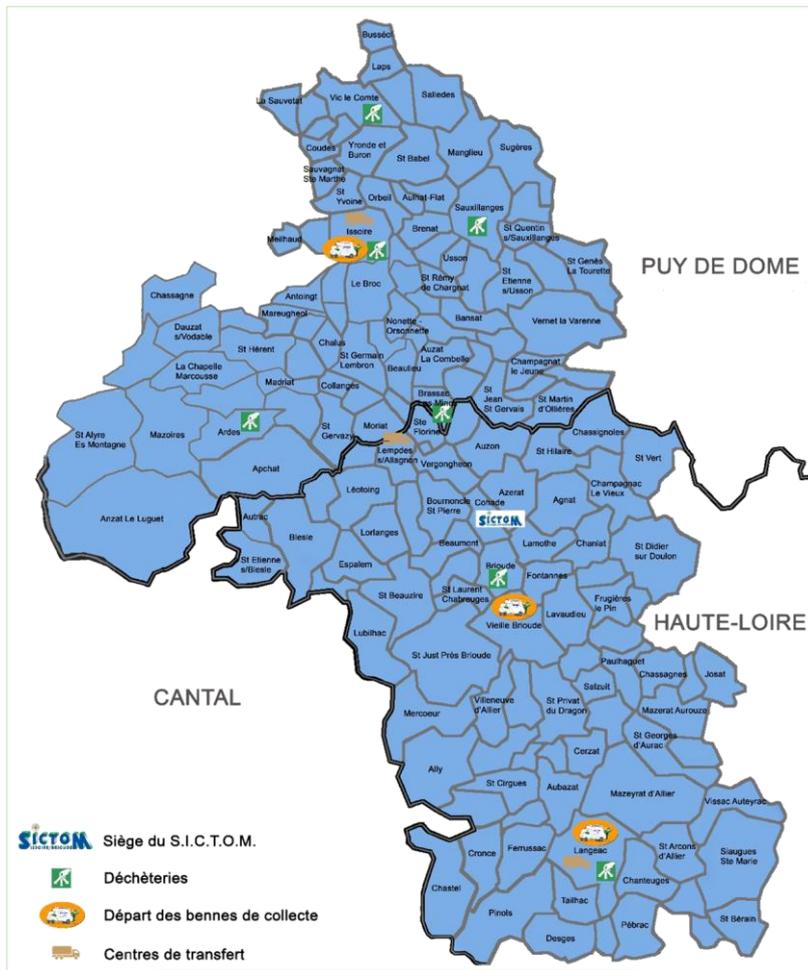
II. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

1. Le contexte territorial

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) constitué de **4 Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération** représentant **159 communes**.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE compte **95 944 habitants**, dont 38 798 habitants en Haute-Loire et 57 146 habitants dans le Puy-de-Dôme (*population municipale légale, recensement INSEE, publiée au 01 Janvier 2023*). L'annexe 1 présente la population par commune.

Le Syndicat couvre une **superficie de 2 210,34 km²** à cheval sur la **Haute-Loire et le Puy-de-Dôme**. La densité de population est de **43 habitants au km²**.



Le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE



2. Les compétences

a) La collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE **collecte les ordures ménagères et les déchets recyclables** sur les 159 communes de son territoire. La collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire de ces déchets est effectuée en régie, par le personnel du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Les ordures ménagères sont conduites au **pôle de valorisation Vernéa** à CLERMONT-FERRAND.

Les **emballages issus de la collecte sélective** sont acheminés jusqu'au **centre de tri PAPREC AUVERGNE** à CLERMONT-FERRAND et sont ensuite dirigés vers leurs **usines de recyclage** respectives.

Le verre est également collecté en régie, en apport volontaire, sur l'ensemble des communes du Syndicat.

b) La collecte en déchèteries

7 déchèteries sont présentes sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Elles sont accessibles aux habitants de l'ensemble du Syndicat et sont situées à LANGEAC, BRIOUDE, BRASSAC LES MINES, ISSOIRE, VIC LE COMTE, SAUXILLANGES et ARDES SUR COUZE. L'exploitation de ces déchèteries est assurée en régie.

Les déchets acceptés en déchèteries sont les suivants :



L'accès est gratuit pour les particuliers. Les professionnels sont facturés 20 € par dépôt.

Outre la collecte en déchèteries, les encombrants peuvent être collectés par la **mise à disposition de bennes** dans les **communes rurales éloignées des déchèteries**.

Les déchets verts sont compostés sur la plateforme de compostage de CHARBONNIER LES MINES. Les autres déchets collectés en déchèteries sont ensuite dirigés vers leurs filières respectives en vue de leur recyclage, dépollution, valorisation ou enfouissement.

c) Le transfert et le transport

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE assure également le **transport des déchets collectés en déchèteries** jusqu'aux exutoires de traitement (pôle de valorisation Vernéa, plateforme de compostage...) et des **déchets transitant par les quais de transfert** (ordures ménagères...).

d) Le traitement

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a **transféré sa compétence en matière de traitement au VALTOM** depuis le 1^{er} janvier 2014.

e) La sensibilisation

Depuis de nombreuses années, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE **sensibilise le public et propose des animations à destination des scolaires sur les thèmes du tri et de la réduction des déchets**. L'annexe 2 présente quelques supports de communication.

f) Le mode de financement du service

Le **financement du service public de collecte** est assuré principalement par la participation des EPCI adhérentes, la participation des professionnels (redevance spéciale), la revente des matériaux (vente d'emballages recyclables et des matériaux collectés en déchèteries) et les soutiens reçus des éco-organismes (CITÉO, ÉCO MOBILIER, OCAD3E...).

III. Diagnostic du territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

1. Le profil socio-économique du territoire

Le tableau ci-dessous, issu d'une étude de préfiguration en vue de la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) réalisée en 2017 par le Bureau d'Études GIRUS, présente une **synthèse du profil socio-économique du territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE**. Celle-ci est actualisée en fonction des données disponibles.

Le profil socio-économique du territoire

Démographie	<p>Jusqu'en 2020, la tendance était à une augmentation de la population. On constate une baisse de la population depuis 2021.</p> <p>Une population vieillissante avec une surreprésentation des personnes de plus de 45 ans.</p> <div data-bbox="660 344 1114 613"> <p style="text-align: center;">Évolution de la population sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE</p> <table border="1"> <caption>Évolution de la population sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2013</td><td>92059</td></tr> <tr><td>2014</td><td>92515</td></tr> <tr><td>2015</td><td>92649</td></tr> <tr><td>2016</td><td>93225</td></tr> <tr><td>2017</td><td>95325</td></tr> <tr><td>2018</td><td>95709</td></tr> <tr><td>2019</td><td>95979</td></tr> <tr><td>2020</td><td>96096</td></tr> <tr><td>2021</td><td>96290</td></tr> <tr><td>2022</td><td>95944</td></tr> </tbody> </table> </div>	Année	Population	2013	92059	2014	92515	2015	92649	2016	93225	2017	95325	2018	95709	2019	95979	2020	96096	2021	96290	2022	95944
Année	Population																						
2013	92059																						
2014	92515																						
2015	92649																						
2016	93225																						
2017	95325																						
2018	95709																						
2019	95979																						
2020	96096																						
2021	96290																						
2022	95944																						
Territoire	Le territoire est qualifié de rural avec ville centre par l'éloignement entre les bourgs principaux de BRIOUDE et d'ISSOIRE.																						
Logements	<p>Une prépondérance des logements individuels (90%).</p> <p>Une part élevée de résidence secondaire (14%).</p>																						
Activité et emploi	Le territoire du syndicat se caractérise par un emploi fortement marqué par l' industrie , les commerces et services et par les services publics .																						
Milieu associatif	Le tissu associatif est bien développé sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. La collectivité pourrait s'appuyer sur de nombreuses associations œuvrant en faveur de la préservation de l'environnement, l'éducation, la représentation des intérêts économiques dans la finalité de développer l'économie circulaire.																						
Éléments économiques	<p>Les établissements du syndicat sont généralement de petites tailles mais regroupe tout de même 23 entreprises de plus de 100 salariés.</p> <p>Le secteur agricole, comparativement plus important que la moyenne du VALTOM, compte de nombreux établissements, pour beaucoup sans salariés.</p>																						

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE compte également de **nombreux établissements scolaires**, allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Plusieurs **hébergements touristiques** (campings, hôtels...) et **établissements médico-sociaux** sont présents sur le territoire. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE compte 38 hôtels, 21 campings et 5 villages vacances.

Cette synthèse fait ressortir plusieurs enjeux :

- la sensibilisation d'un **large public** (plus de 95 000 habitants),
- un fort potentiel pour le **développement du compostage**, notamment individuel et la **gestion des déchets verts**. En effet, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est un territoire majoritairement rural avec une majorité de logements individuels,
- un **accompagnement des acteurs économiques** (industries, commerces, ...) et **établissements** dans la réduction de leurs déchets,
- le développement d'**actions à destination des touristes**,
- la poursuite des **interventions en milieu scolaire**.

2. Le gisement de déchets ménagers et assimilés

a) Etat des lieux des flux et des performances (Source : Bureau d'Études GIRUS – 2017)

Le tableau ci-dessous, issu de l'étude de préfiguration réalisée par le Bureau d'Études GIRUS en 2017, synthétise l'état des lieux réalisé sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, en matière de prévention et de valorisation des déchets produits, et affiche les tendances d'évolution ainsi que les marges de progrès (année de référence : 2016).

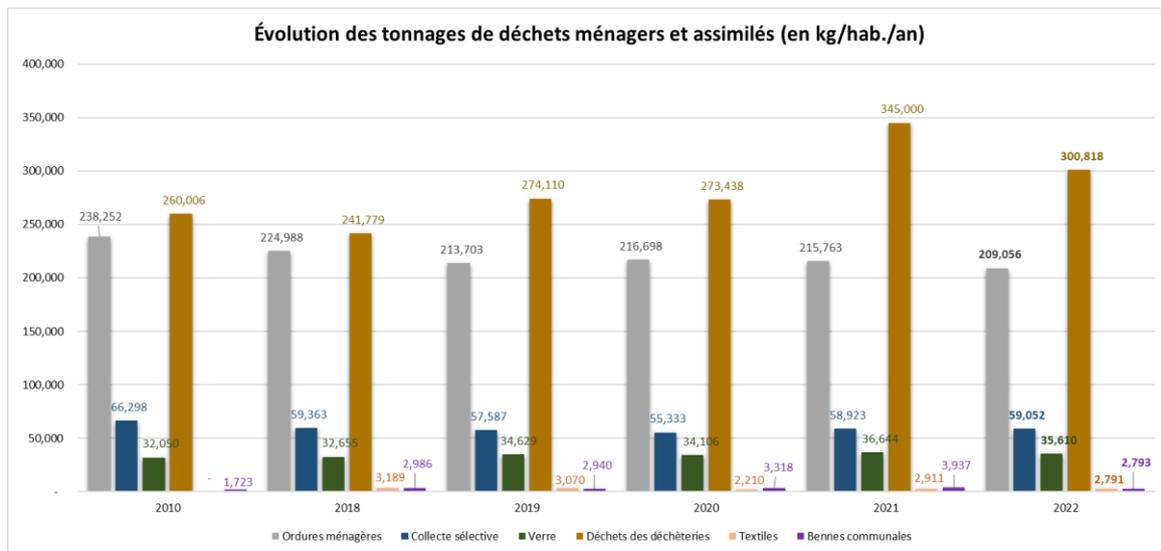
	Gisement 2016	Prévention		Valorisation		
		Tendance évolution production	Potentiel de progrès	Etat performance valorisations	Tendance performance	Potentiel de progrès
DMA	53 499 t 574 kg/hab.	Baisse - 4 % sur 6 ans	Continuer les actions de réduction des déchets pour les gisements d'évitement prioritaires : les biodéchets pour les OMA et en déchèterie les déchets verts, les gravats et les encombrants	Taux de recyclage matière (y compris organique) : 47 %	Hausse	Valoriser les biodéchets des OMA et des gros producteurs (restauration collective, etc.) Continuer à améliorer le recyclage matière en déchèterie et des collectes sélectives
				Taux de recyclage organique : 9,1 %	Baisse	
				Taux de valorisation énergétique : 41,3 %	Hausse	
				Taux de DMA enfouis : 11,9 %	Baisse	
DAE	41 634 t	Stabilisation des DAE spécifiques Diminution des autres DAE	Amélioration du suivi des DAE afin de disposer de dispositifs efficaces Favoriser le réemploi de matériaux (mise en place de sites facilitant le réemploi, tels que les ressourceries professionnelles) : bois, matériaux inertes, métaux, etc.	Taux de valorisation dans le VALTOM de 75 %	Hausse	Développement des filières de valorisation matière (plastiques, polystyrène, plâtre, etc) et d'utilisation de matériaux de substitution par les TP
Déchets inertes du BTP	Difficile à établir, compris entre 60 000 t et 137 000 t	Stabilisation	Favoriser le réemploi de matériaux (mise en place de sites facilitant le réemploi, tels que les ressourceries professionnelles) : bois, matériaux inertes, métaux, etc. limiter l'usage de produits nocifs ou dangereux (peintures, colles, adhésifs, etc.)	Taux de réemploi des inertes des TP directement sur les chantiers : 30 % à l'échelle du VALTOM. Taux de valorisation : 48 % (VALTOM) (SINDRA 2013)	Non Connue	Amélioration du tri à la source et du taux de captage des inertes Mise à disposition de moyens de prise en charge des flux triés (plâtre, PVC, verre, etc.) sur l'ensemble du territoire Prise en compte de la gestion des déchets en amont des chantiers Développement des filières de valorisation matière et d'utilisation de matériaux de substitution
Déchets organiques	651 000 tonnes, dont 4 300 t de DAE	En hausse si corrélé à l'évolution de la population	Les données ne sont pas disponibles sur le territoire concernant l'évolution des gisements. Néanmoins, avec la réglementation concernant la collecte des biodéchets une hausse du gisement collecté est à envisager. Poursuivre les actions liées à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au compostage domestique, au broyage des DV et usage in situ.	Le % de valorisation n'est pas connu mais estimé important (pratiques actuelles et capacités de valorisation compatibles avec la production).	Non Connue	Collecte des biodéchets des gros producteurs (pour valorisation) : industries de l'agroalimentaire, artisans Développement de filière de valorisation locale

b) La production de déchets sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

Les données suivantes sont issues des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets des années correspondantes.

Évolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés (en tonnes)

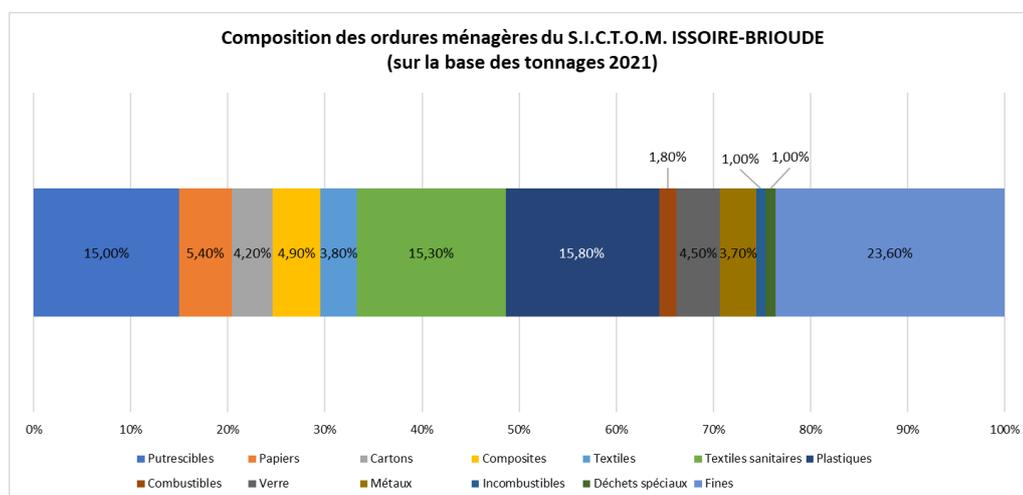
	2010	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères	21 951,120	21 533,400	20 511,020	20 865,880	20 733,940	20 057,660
Collecte sélective	6 108,310	5 681,570	5 527,150	5 328,050	5 662,220	5 665,660
Verre	2 952,870	3 125,374	3 323,697	3 284,089	3 521,294	3 416,540
Déchets des déchèteries	23 955,349	23 140,430	26 308,818	26 329,353	33 153,165	28 861,660
Textiles		305,256	294,628	212,814	279,698	267,738
Bennes communales	158,780	285,780	282,200	319,500	378,340	267,960
TOTAL	55 126,429	54 071,810	56 247,513	56 339,686	63 728,657	58 537,218



En 2022, un habitant a produit **610,119 kg de déchets ménagers**. Une baisse des tonnages d'ordures ménagères est constatée. En revanche, une augmentation des tonnages collectés en déchèteries est observée en 2021, avant de baisser à nouveau en 2022. Les tonnages d'emballages recyclables, de verre, de textiles et d'encombrants collectés via les bennes communales restent, quant à eux, stables. Ci-dessous un focus sur les principaux déchets :

- **Les ordures ménagères**

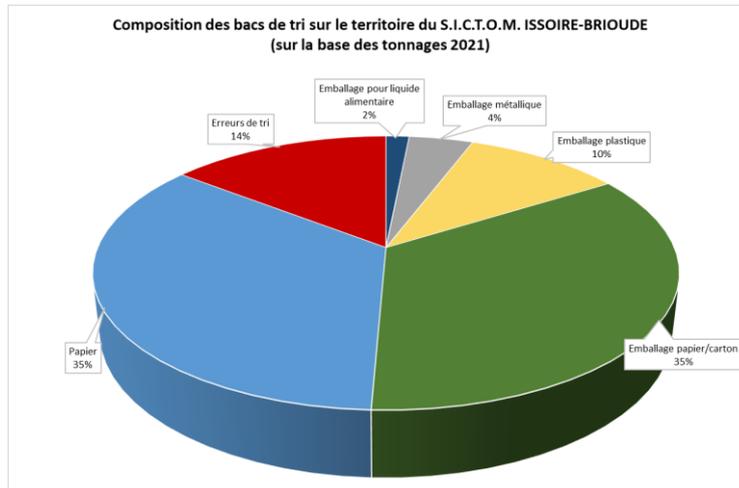
Une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles a été réalisée en 2022 et a permis d'établir la composition des bacs sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.



Le graphique ci-contre démontre une forte présence de **déchets fermentescibles** dans les ordures ménagères. Par ailleurs, on trouve des **quantités importantes de déchets recyclables** dans ces bacs, alors même qu'ils devraient être déposés dans les bacs de tri.

- **Les emballages ménagers recyclables**

La collecte des bacs de tri représente environ 5 500 tonnes par an sur le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. **L'extension des consignes de tri à tous les emballages a été mise en œuvre dès le 1^{er} mai 2021**, avec pour objectifs une harmonisation des consignes sur le territoire français, une simplification du geste de tri pour l'utilisateur et une baisse des refus de tri.



Le graphique ci-contre permet d'observer qu'une part conséquente des bacs de tri est composée de papiers et d'emballages en carton. Les erreurs de tri représentent également une part importante dans la composition de ces bacs. Une importante marge de progression est donc encore possible sur la collecte sélective, en termes de tonnages et de qualité de tri.

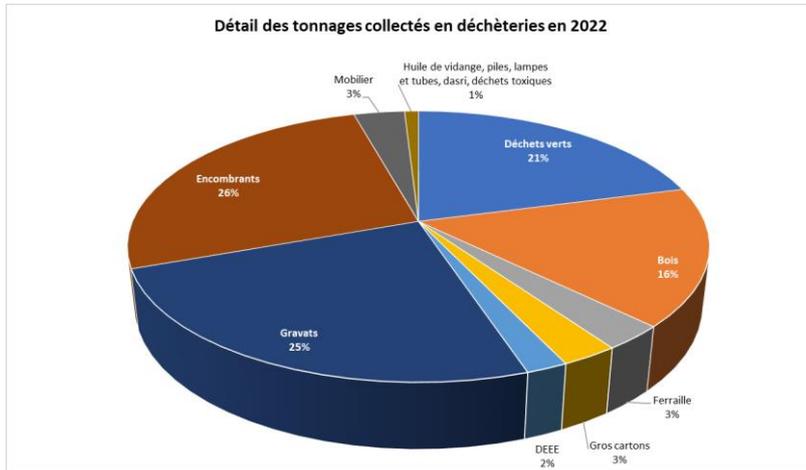
- **Le verre**

Plus de 3 000 tonnes de verre sont collectées chaque année sur le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. 473 colonnes à verre sont réparties sur le territoire, à fin 2022, afin d'accueillir ce type de déchets.

- **Les déchets collectés en déchèteries**

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des tonnages collectés en déchèteries depuis 2010.

	2010	2018	2019	2020	2021	2022	ÉVOLUTION 2021/2022
DÉCHETS VERTS	5 274,760	4 635,780	5 027,880	5 586,844	7 182,980	6 024,060	- 16,134 %
BOIS	2 205,230	4 166,692	4 436,490	4 310,550	5 127,968	4 751,740	- 7,337 %
FERRAILLE	725,070	1 071,131	1 124,740	1 154,500	1 015,220	848,740	- 16,398 %
GROS CARTONS	448,800	633,070	674,170	673,900	787,160	773,640	- 1,718 %
HUILE DE VIDANGE	56,130	62,550	69,001	70,220	80,060	80,510	+ 0,562 %
BATTERIES	2,680	/	/	/	/	/	/
PILES	8,367	8,702	9,280	9,621	10,345	9,896	- 4,340 %
DEEE	465,735	640,564	604,817	582,253	537,496	563,067	+ 4,757 %
LAMPES ET TUBES FLUORESCENTS	1,003	2,312	2,795	2,645	3,208	3,540	+10,349 %
CARTOUCHES D'ENCRE	0,713	0,947	NC	0,100	NC	NC	NC
GRAVATS	7 180,700	4 363,400	6 728,560	6 035,260	9 144,060	7 091,508	-22,447 %
ENCOMBRANTS	7 525,380	7 063,540	7 067,860	7 018,700	8 183,740	7 570,600	- 7,492 %
MOBILIER	/	336,920	382,360	727,370	905,760	970,440	+ 7,141 %
DÉCHETS TOXIQUES	60,781	153,175	179,002	156,495	172,958	171,755	- 0,696 %
DASRI	754 boîtes de 3 litres	1,647	1,863	0,895	2,210	2,164	- 2,081 %
TOTAL	23 955,349	23 140,430	26 308,818	26 329,353	33 153,165	28 861,660	- 12,944 %



Les flux collectés en déchèteries les plus importants sont **les encombrants, les gravats, les déchets verts et le bois**. Ils possèdent un **potentiel de réduction conséquent**. Des actions sont possibles afin de valoriser au mieux ces flux de déchets. Le **déploiement des bennes de mobilier**, déjà initié sur le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, devrait permettre une **réduction des flux d'encombrants et de bois**.

c) La valorisation des déchets

Le **taux de valorisation global des déchets ménagers et assimilés avoisine les 90 % en 2022** sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. En effet, depuis l'adhésion du Syndicat au VALTOM, les déchets non recyclables sont valorisés énergétiquement sur le pôle de valorisation Vernéa et ne sont donc plus enfouis en ISDND.

3. Bilan des actions de prévention menées sur le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, depuis de nombreuses années, porte des actions de prévention des déchets et sensibilise les usagers à cette thématique.

Le bilan des actions de prévention et les résultats obtenus pour l'année 2022 sont décrits ci-dessous (source : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2022).

a) Développer le compostage

- Distribution de coupons pour commander des composteurs individuels sur zones ciblées.
- Diffusion d'articles dans la presse et création de supports de communication :
 - Articles dans la presse et dans les bulletins municipaux des communes,
 - Articles sur le site internet,
 - Diffusion du guide du compostage.

- Distribution de composteurs individuels par le S.I.C.T.O.M. : mise à disposition dans les déchèteries et au bureau du S.I.C.T.O.M.,



- Equipement des établissements scolaires en composteurs,
- Mise à jour du fichier de suivi des foyers ayant acquis un composteur individuel,
- Organisation de démonstrations de compostage : présentation du compost et du fonctionnement des composteurs,
- Etat des lieux montrant le taux d'équipement de chaque commune en composteurs individuels,
- Installation de composteurs partagés dans les Communes et Etablissements volontaires afin de rendre la pratique du compostage accessible à tous. Désignation de référents.

BILAN :

- **401** composteurs individuels distribués en 2022. Soit au total, **13 594** composteurs individuels distribués et **31%** de foyers équipés au 31.12.2022.
- **472** composteurs partagés installés depuis le début de l'opération (**34** en pieds d'immeubles, **198** composteurs de quartier, **142** composteurs en Etablissements, **88** composteurs en cimetières, **10** composteurs en autres structures), dont **212** en 2022.
- **29** plateformes actives.

b) Promouvoir l'utilisation de l'autocollant « STOP PUB »**BILAN :**

- **695** STOP PUB distribués en 2022.
- **24 482** STOP PUB distribués depuis le début de l'opération.

c) La collecte des textiles**BILAN :**

- **67** colonnes à textiles sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
- **268** tonnes de déchets évitées par an.

d) L'éco-exemplarité du S.I.C.T.O.M.

Dans une démarche globale de prévention, il est indispensable que la collectivité s'engage dans des actions de prévention de ses déchets au travers de :

- L'identification des sources de production de déchets :
 - La limitation de l'utilisation de produits à usage unique,
 - La limitation de produits toxiques,
 - L'intégration de clauses « prévention des déchets » dans les marchés publics,
 - La limitation de l'utilisation de papier.
- La sensibilisation et l'implication des agents aux enjeux de la réduction.

BILAN :

- Formation pour le personnel des déchèteries et les représentants du personnel sur les pratiques et sur les choix possibles dans le fonctionnement interne permettant de limiter l'impact environnemental.
- L'utilisation des produits à usage unique a été totalement supprimée dans le fonctionnement quotidien du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.
- Les efforts concernant l'utilisation de papier ont été renforcés. En appui de notre démarche, une démarche nationale de dématérialisation nous a permis dans le même temps d'accentuer les efforts.
- La formation des agents du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à la problématique environnementale et à la démarche d'éco-exemplarité qui a été mise en place au sein de la collectivité s'est poursuivie en 2022.
- Nous avons profité de l'élaboration du catalogue des vêtements de travail haute visibilité et des équipements de protection individuelle pour sensibiliser et orienter les choix vers des produits plus résistants, plus facile d'entretien et donc moins générateurs de déchets (remplacement moins fréquent, lavage plus facile).
- Utilisation de produits éco-labellisés pour l'entretien des locaux.
- Intégration de clauses environnementales dans les marchés publics.

*e) Réduire la toxicité des déchets***BILAN :**

- Mise en place d'affiches sur nos points de collecte pour sensibiliser à la toxicité,
- Articles sur notre site internet indiquant aux usagers de déposer leurs déchets dangereux en déchèteries.
- Avec la mise en place de l'Eco-Organisme ECODDS, une démarche d'information et de communication auprès des usagers des déchèteries, mais aussi du personnel de la collectivité, a été mise en œuvre. L'objectif étant d'expliquer et de démontrer, la dangerosité de certains produits s'ils ne sont pas utilisés, collectés ou traités selon un process très strict. Cela nous a permis, dans un même temps, de démontrer qu'il existe des solutions alternatives bien moins polluantes pour notre environnement. A ce jour, l'ensemble de nos déchèteries est équipé, à la fois d'un nombre de contenants plus important, donc une meilleure capacité d'accueil, et dans un second temps, une communication beaucoup plus ciblée, qui rend bien plus lisible et compréhensible le tri. C'est au travers d'un partenariat à la fois avec le collecteur Chimirec, mais aussi avec l'Eco-Organisme ECODDS que cette campagne en déchèteries a été possible.
- Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE poursuit aussi sa démarche concernant les lampes usagées et, régulièrement, une communication est faite soit sur le site Internet, soit en déchèteries. L'ensemble de cette démarche de communication (DMS + lampes usagées) semble avoir fait écho auprès des usagers puisque les tonnages collectés ont augmenté.

*f) Le réemploi et la réutilisation des biens d'équipements***BILAN :**

- Lien sur notre site internet permettant d'accéder au **réseau Répar'Acteurs**.
- **Animations** à la Ressourcerie du Pays d'Issoire.
- **Présence de la Ressourcerie du Pays d'Issoire** sur deux de nos déchèteries (Issoire et Sauxillanges), 2 mercredis par mois pour sensibiliser les usagers et récupérer des objets.

g) Actions de sensibilisation dans les établissements scolaires**BILAN :**

- **1 550** élèves sensibilisés en 2022

h) Actions de sensibilisation auprès du grand public

De nombreuses animations ont été réalisées en 2022 : nettoyage nature à SAUXILLANGES, marches propres à VIC LE COMTE et VERGONGHEON, inauguration de la grainothèque de CHARBONNIER LES MINES, semaine verte à ISSOIRE, Auver'Green à ARDES SUR COUZE, Création d'une zone 0 déchet à VIC LE COMTE, intervention compostage à BLASSAC, stand tri/compostage et marche verte à VERGONGHEON, café compost à VIC LE COMTE, atelier sapin à BRIOUDE.

i) Distribution de gobelets réutilisables

Dans une démarche de réduction des déchets, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met gratuitement à disposition des associations organisant régulièrement des manifestations, des gobelets réutilisables.

L'objectif de cette opération est de diminuer la quantité de verre en plastiques jetables et non recyclables mis à la collecte.

En 2022, de nombreuses associations ont bénéficié de cette démarche (9 295 gobelets distribués sur l'année). Elle sera poursuivie en 2023.

j) Augmenter les performances de tri et de valorisation des collectes sélectives

Densification, remplacement des colonnes à verre par un diagnostic du parc et identification des colonnes à renouveler, rajouter ou supprimer.

k) Mieux valoriser les déchets en déchèteries

ECOMOBILIER est déployé sur 5 de nos 7 déchèteries.

l) Créer une dynamique avec les acteurs économiques**BILAN :**

- Partenariat avec 2 entreprises du territoire avec une **récupération d'une partie de leurs déchets verts broyés pour alimenter les composteurs partagés.**
- Partenariat avec l'Agglomération du Pays d'Issoire qui **collecte à vélo les biodéchets** sur Issoire.

4. Conclusion

Pour conclure ce diagnostic et afin de cibler des actions adaptées, une analyse sous la forme d'une grille Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces a été réalisée.

	ATOUTS	FAIBLESSES
Facteurs internes	<p>Un ratio de production des OMR en baisse (238,252 kg/hab. en 2010, 209,056 kg/hab. en 2022).</p> <p>Une bonne performance de tri au global pour les 4 flux (verre, papier, cartons et emballages) : 94,662 kg/hab. en 2022 avec de bonnes performances de tri pour le verre (35,610 kg/hab.) et moyennes pour les emballages/papiers (59,052 kg/hab.).</p> <p>Un taux de valorisation global des DMA très performant (90 %).</p> <p>Un engagement depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction des déchets, dont de nombreuses actions sont un succès.</p> <p>Construction d'une nouvelle déchèterie à PAULHAGUET</p>	<p>Des tonnages de DMA qui ont du mal à diminuer, du fait de l'augmentation des tonnages de déchets accueillis en déchèteries (598,329 kg/hab. en 2010, 610,119 kg/hab. en 2022).</p> <p>Des déchets des professionnels peu connus.</p> <p>Grosse production de déchets verts, gravats, bois et encombrants.</p> <p>Des marges de progrès concernant plusieurs actions (acteurs économiques, ...)</p> <p>Des difficultés à mobiliser les acteurs économiques dans le cadre des actions de prévention des déchets.</p>
	OPPORTUNITÉS	MENACES
Facteurs externes	<p>Un contexte réglementaire en constante évolution (tri à la source des biodéchets obligatoire en 2024...)</p> <p>Un territoire propice aux actions liées à la matière organique.</p> <p>Des acteurs mobilisés et souhaitant s'inscrire dans la nouvelle démarche.</p> <p>Des moyens à mutualiser pour le soutien des actions en faveur de l'économie circulaire.</p> <p>Des structures permettant de favoriser le réemploi ; ressourcerie à Issoire, la CMA, le CRESS...</p> <p>Périmètre du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE susceptible d'évoluer</p>	<p>Notion de prévention des déchets difficile à appréhender par les usagers</p> <p>Modification du comportement et changement des pratiques des usagers</p> <p>Périmètre du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE susceptible d'évoluer</p> <p>Beaucoup d'acteurs à mobiliser</p> <p>Gisement de déchets très variés</p>

IV. Le PLPDMA 2024-2029 du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

1. Gouvernance du PLPDMA

Par délibération en date du 07 octobre 2022, le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE s'est prononcé favorablement pour l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire.

Ainsi, par délibération en date du 17 février 2023, une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), instance principale de concertation du PLPDMA et lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective, a été constituée :

- Monsieur Pierre RAVEL, Président,
- Madame Catherine FROMAGE, Vice-Présidente en charge de l'Économie Circulaire et de la Prévention,
- Monsieur Raymond FOURET, Vice-Président en charge de l'Information et Communication,
- Monsieur Serge BATISSE, Directeur,
- l'équipe en charge de la prévention et de la réduction des déchets au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Son rôle est de donner son avis sur le projet de PLPDMA, d'étudier le bilan annuel et d'évaluer le programme tous les 6 ans. Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

Le suivi annuel du programme sera réalisé grâce à des indicateurs de mise en œuvre des actions et relatifs aux quantités de déchets ménagers et assimilés produits afin d'évaluer plus précisément la pertinence des actions.

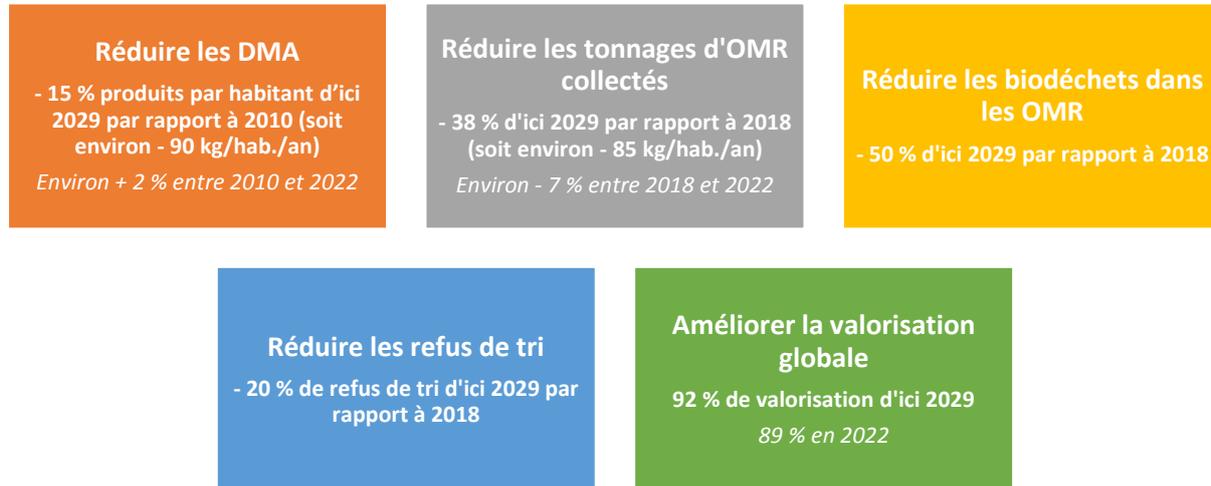
2. Partenaires et relais du PLPDMA

Ci-dessous une liste non exhaustive des relais et partenaires potentiels du programme d'actions du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE :

- Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération adhérentes au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE,
- Communes,
- VALTOM,
- ADEME,
- Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Associations et acteurs de l'ESS du territoire : Ressourcerie du Pays d'ISSOIRE, Le Relais 48 ...
- Entreprises, professionnels,
- Particuliers,
- Bailleurs sociaux,
- Chambres consulaires,
- Éco-organismes,
- Etablissements scolaires,
- Etablissements de santé...

3. Les objectifs stratégiques

Des objectifs quantifiables ont été choisis par la collectivité, en lien avec les objectifs nationaux, régionaux et départementaux (CODOEC avec le VALTOM).



4. Le programme d'actions du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE

Le programme d'actions ci-dessous s'inscrit dans la complémentarité du Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Économie Circulaire, établi pour la période 2022-2027 et introduit de nouvelles actions.

L'ensemble des actions envisagées par le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE est articulé autour de 4 axes.

- **AXE 1 : DYNAMIQUE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES**
- **AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS**
- **AXE 3 : GESTION DES DÉCHETS**
- **AXE 4 : ÉCO-EXEMPLARITÉ**

NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	PLANNING PRÉVISIONNEL
AXE 1 : DYNAMIQUE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES		
ACTION 1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE DÉMARCHES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Poursuivre les partenariats actuels Elargir le catalogue des propositions faites aux entreprises	2024 - 2029

NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	PLANNING PRÉVISIONNEL
AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS		
ACTION 2 : RENFORCER TOUTES LES FORMES DE COMPOSTAGE	Poursuivre et développer le compostage individuel Poursuivre et développer le compostage partagé (quartier, établissement, pied d'immeuble)	2024 - 2029
ACTION 3 : DÉVELOPPER LE MAILLAGE DES PLATEFORMES DE BROYAGE ET DE DÉCHETS VERTS	Poursuivre et développer la mise en place de plateformes de broyage et de déchets verts	2024 - 2029
ACTION 4 : SENSIBILISER LES SCOLAIRES ET LE GRAND PUBLIC	Poursuivre la sensibilisation du jeune public par le biais d'animations en milieu scolaire sur les thèmes du tri et de la réduction des déchets Sensibiliser le grand public via plusieurs canaux (site internet, réseaux sociaux, participation à des événements grand public) Utiliser notre aire pédagogique pour la sensibilisation des usagers Renforcer la communication dans les établissements touristiques, type camping	2024 - 2029
ACTION 5 : SENSIBILISER AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Sensibiliser les scolaires à cette thématique Créer une charte « éco-établissements » à destination des restaurateurs Sensibiliser les établissements de restauration Prévoir un volet gaspillage alimentaire sur notre aire pédagogique	2024 - 2029
ACTION 6 : RÉDUIRE LA QUANTITE DE PAPIER	Poursuite de la distribution des autocollants STOP PUB dans les mairies et en fonction des demandes	2024 - 2029
ACTION 7 : PROMOUVOIR L'UTILISATION DU « RÉUTILISABLE »	Poursuite de la distribution des gobelets réutilisables aux associations et mairies du territoire, à l'occasion de l'organisation d'événements dans leurs communes Elaborer une charte « éco-manifestations »	2024 - 2029
ACTION 8 : PARTICIPER À DES ÉVÈNEMENTS DE SENSIBILISATION AVEC LES ACTEURS DE LA FILIÈRE RÉEMPLOI	Participer à des animations sur le thème de la prévention des déchets à la Ressourcerie du Pays d'ISSOIRE Maintenir la présence de la Ressourcerie du Pays d'ISSOIRE sur nos déchèteries pour sensibiliser les usagers	2024 - 2029
ACTION 9 : DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI SUR NOS DÉCHÈTERIES	Créer une zone de réemploi sur notre future déchèterie de PAULHAGUET Equiper nos déchèteries en caissons ou zones de réemploi	2024 - 2029
ACTION 10 : ÉTENDRE LES PARTENARIATS AVEC DES ASSOCIATIONS DE TYPE RESSOURCERIES / FRIPERIES	Elargir les partenariats à d'autres associations (ressourceries, friperies, ...) Partenariats pour la création d'une recyclerie.	2024 - 2029

NOM DE L'ACTION	DESCRIPTIF DE L'ACTION	PLANNING PRÉVISIONNEL
AXE 3 : GESTION DES DÉCHETS		
ACTION 11 : POURSUIVRE LA SENSIBILISATION CONCERNANT LES EMBALLAGES	Poursuivre la sensibilisation concernant les emballages, suite à l'extension des consignes de tri Sensibiliser au contenu des ordures ménagères	2024 - 2029
ACTION 12 : CONDUIRE DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION SUR LE VERRE, DÉVELOPPER LA COLLECTE DU VERRE ET FAVORISER SON RÉEMPLOI	Densifier le maillage de colonnes à verre Animations à destination des scolaires sur le tri des déchets Partenariats concernant l'expérimentation de la consigne du verre	2024 - 2029
ACTION 13 : COMMUNIQUER SUR LA COLLECTE DES TEXTILES	Prévoir une communication ciblée concernant les textiles	2024 - 2029
ACTION 14 : AUGMENTER LA VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES	Etude sur un éventuel déploiement des nouvelles filières (REP), en fonction des capacités des déchèteries	2024 - 2029
ACTION 15 : TRAVAILLER SUR UNE ÉVENTUELLE MISE EN PLACE DE CORBEILLES DE TRI SÉLECTIF SUR LES LIEUX NOMADES	Travailler sur une éventuelle mise en place de corbeilles de tri sélectif en complément des corbeilles déjà existantes (jardins publics...)	2024 - 2029
AXE 4 : ÉCO-EXEMPLARITÉ		
ACTION 16 : INTÉGRER LA PRÉVENTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS	Insérer des clauses environnementales dans les marchés publics	2024 - 2029
ACTION 17 : ÊTRE UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE	Sensibiliser nos agents au tri et à la réduction des déchets Mettre en place / améliorer, au sein de la collectivité, le tri et le compostage en interne Poursuivre l'utilisation de vaisselle réutilisable Favoriser les achats durables (éco-labellisés, issus du réemploi, ...)	2024 - 2029
ACTION 18 : ACCOMPAGNER LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET COMMUNES DANS LEURS DÉMARCHES OU PROJETS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS	Communiquer sur les projets Mettre à disposition le matériel nécessaire	2024 - 2029

5. Les fiches actions

Chaque action est détaillée dans une fiche action, afin d'effectuer un suivi de l'état d'avancement et des résultats obtenus.

Celles-ci sont amenées à évoluer en fonction de l'état d'avancement des actions et des ajustements opérés.

AXE 1 : DYNAMIQUE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES	FICHE ACTION 1 : Accompagner le développement de démarches d'économie circulaire	
CONTEXTE / ENJEUX	Les acteurs économiques ont été peu mobilisés dans le cadre des précédents programmes.	
OBJECTIFS	Encourager les entreprises à mettre en œuvre des actions pour une gestion plus vertueuse de leurs déchets.	
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES
Entreprises, établissements		Chambres consulaires, entreprises et établissements, ETS NEGRON, IDEE TRAVAUX, VALTOM, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communes
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des partenariats avec des professionnels des espaces verts (ETS NEGRON, IDEE TRAVAUX) et des collectivités comme l'Agglomération du Pays d'ISSOIRE et élargissement à d'autres partenaires à venir concernant les plateformes de broyage et la mise à disposition de broyat. - Poursuite du partenariat avec l'Agglomération du Pays d'ISSOIRE concernant la collecte des biodéchets à ISSOIRE. Etendre le maillage aux professionnels de la restauration, collèges et lycées et sur d'autres territoires. - Élargissement du catalogue des propositions faites aux entreprises : formation de leur personnel, accompagnement vers une gestion plus vertueuse des déchets de l'entreprise, proposition d'animations, proposition d'une charte d'engagement. 	2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats - Nombre d'entreprises sensibilisées / mobilisées

AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS	FICHE ACTION 2 : Renforcer toutes les formes de compostage	
CONTEXTE / ENJEUX	Forte présence de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères. Obligation de tri à la source des biodéchets au 1 ^{er} janvier 2024.	
OBJECTIFS	Réduire la part des déchets organiques collectés dans les ordures ménagères (- 50 % d'ici 2029).	
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES
Usagers, établissements		Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communes, VALTOM
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS
<p><u>Compostage individuel</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication en porte-à-porte (en boîtes aux lettres). - Distribution de composteurs individuels au bureau du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (formation dans notre espace pédagogique) ou mise à disposition à la déchèterie la plus proche du domicile. Mise à disposition gratuite. - Tenue d'un fichier de suivi. <p><u>Compostage partagé</u> (composteurs en pied d'immeuble, de quartier, d'établissements, de cimetière) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des composteurs de quartier : contact avec les communes, enquête sur un secteur défini, réunion publique, définition du lieu d'implantation et des utilisateurs des composteurs, lancement du projet. - Désignation de référents (minimum 2 par composteur) : relais qui accompagnent les usagers dans l'utilisation des composteurs partagés. - Suivi des composteurs partagés grâce à des tablettes et un logiciel spécifique. - Achat de matériaux pour fabrication en interne des composteurs partagés. - Organisation de rencontres entre usagers des différents secteurs de notre territoire afin de faciliter les échanges et éviter les freins qui pourraient naître à l'occasion de la mise en place des composteurs partagés. 	2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de composteurs individuels distribués - Taux d'équipement en composteurs individuels - Nombre de composteurs partagés installés (quartier, établissement, pied d'immeuble, cimetière) - Nombre de référents - Nombre de rencontres - Estimation de la quantité de déchets évités

AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS		FICHE ACTION 3 : Développer le maillage des plateformes de broyage et de déchets verts	
CONTEXTE / ENJEUX	Production importante de déchets verts Déchets végétaux qui pourraient être utilisés localement.		
OBJECTIFS	Réduire le tonnage de déchets verts collecté.		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communes		VALTOM	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite et développement de la mise en place de plateformes locales de broyage et de déchets verts. - Conventions avec des prestataires pour une éventuelle mise en place du broyage à domicile. 		2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plateformes en place - Tonnage de déchets verts collectés - Nombre de conventions signées

AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS		FICHE ACTION 4 : Sensibiliser les scolaires et le grand public	
CONTEXTE / ENJEUX	La communication auprès du public est la clé pour la réussite d'un programme de prévention des déchets.		
OBJECTIFS	Informer le public sur les thèmes du tri et de la réduction des déchets. Réduire les tonnages d'ordures ménagères collectés. Amélioration de la qualité du tri et diminution des refus de tri.		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Usagers, groupes scolaires		VALTOM, établissements scolaires, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communes, associations	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la sensibilisation du jeune public par le biais d'animations en milieu scolaire sur les thèmes du tri et de la réduction des déchets. - Sensibilisation du grand public via plusieurs canaux (site internet, réseaux sociaux, participation à des événements grand public). - Utilisation de notre aire pédagogique sur notre nouveau site du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE pour accentuer la formation lors de la remise d'un composteur et accueillir des groupes scolaires. - Renforcement de la communication dans les établissements touristiques, type camping. 		2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations réalisées en milieu scolaire - Nombre d'élèves sensibilisés - Nombre d'évènements grand public - Nombre de participants à ces évènements - Nombre de formations sur notre aire pédagogique - Nombre de campings sensibilisés

AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS		FICHE ACTION 5 : Sensibiliser au gaspillage alimentaire	
CONTEXTE / ENJEUX	En restauration scolaire, 1/3 de la nourriture préparée est jetée en fin de repas. Les restaurateurs et consommateurs peuvent aussi agir contre le gaspillage alimentaire.		
OBJECTIFS	Sensibiliser le plus grand nombre au gaspillage alimentaire. Réduire la part des déchets organiques collectés dans les ordures ménagères (- 50 % d'ici 2029).		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Usagers, groupes scolaires, restaurateurs		VALTOM, établissements scolaires, restaurateurs	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS	
<ul style="list-style-type: none"> - En lien et en complément des opérations conduites par le VALTOM, sensibilisation des établissements de restauration sur le thème du gaspillage alimentaire. - Création d'une charte « éco-établissements » à destination des restaurateurs. - Poursuite de la sensibilisation des scolaires sur le gaspillage alimentaire. - Sur notre espace pédagogique, ajout d'un volet gaspillage alimentaire pour sensibiliser les usagers sur cette thématique. 	2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de restaurants sensibilisés - Nombre de chartes signées - Nombre d'établissements et d'élèves sensibilisés 	

AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS		FICHE ACTION 6 : Réduire la quantité de papier	
CONTEXTE / ENJEUX	Le gisement d'imprimés publicitaires représenterait environ 17 kg/hab./an.		
OBJECTIFS	Réduction du papier collecté.		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Usagers		VALTOM, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communes, relais de distribution	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS	
Poursuite de la distribution des autocollants STOP PUB dans les mairies, les relais de distribution et en fonction des demandes.	2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de STOP PUB distribués - Taux d'équipement en STOP PUB des boîtes aux lettres 	

AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS		FICHE ACTION 7 : Promouvoir l'utilisation du « réutilisable »	
CONTEXTE / ENJEUX	L'organisation d'événements génère une quantité de déchets importante surtout en raison de l'utilisation de vaisselle jetable.		
OBJECTIFS	Réduction de la production de déchets dans les salles des fêtes et lors de manifestations. Promouvoir l'utilisation du « réutilisable » plutôt que du « tout jetable ».		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communes, associations		VALTOM, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communes, associations	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la distribution des gobelets réutilisables aux associations et mairies du territoire, à l'occasion de l'organisation d'événements dans leurs communes. - Élaboration d'une charte « éco-manifestations ». 		2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de gobelets réutilisables distribués - Nombre de chartes « éco-manifestations » signées

AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS		FICHE ACTION 8 : Participer à des événements de sensibilisation avec les acteurs de la filière réemploi	
CONTEXTE / ENJEUX	Les pratiques de réemploi sont peu développées.		
OBJECTIFS	Sensibiliser et communiquer sur ces pratiques.		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Usagers		VALTOM, associations, Ressourcerie du Pays d'ISSOIRE	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS
<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des animations sur le thème de la prévention des déchets à la Ressourcerie du Pays d'ISSOIRE et sur d'autres lieux. - Maintien de la présence de la Ressourcerie du Pays d'ISSOIRE sur nos déchèteries pour sensibiliser les usagers. 		2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations effectuées - Nombre d'usagers sensibilisés

AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS		FICHE ACTION 9 : Développer le réemploi sur nos déchèteries	
CONTEXTE / ENJEUX	De nombreux objets sont jetés alors qu'ils pourraient avoir une seconde vie.		
OBJECTIFS	Diminuer les tonnages de déchets ménagers et assimilés		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Usagers, associations		VALTOM, associations, Ressourceries, acteurs de l'ESS	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS	
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une zone de réemploi sur notre future déchèterie de PAULHAGUET. - Equipement de nos déchèteries en caissons ou zones de réemploi, en fonction des capacités de celles-ci. 	2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de déchèteries équipées - Nombre de caissons ou de zones de réemploi 	

AXE 2 : DEMANDE ET COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS		FICHE ACTION 10 : Etendre les partenariats avec des associations de type ressourceries / friperies	
CONTEXTE / ENJEUX	Nécessité de créer de nouveaux partenariats.		
OBJECTIFS	Diminuer les tonnages de déchets ménagers et assimilés		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Associations, Ressourceries, etc		VALTOM, associations, Ressourceries, Association Les Puces de Bichon, Syndicat du Bois de l'Aumône, S.I.C.T.O.M. des Couzes, Mond'Arverne Communauté	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS	
<ul style="list-style-type: none"> - Elargissement des partenariats à d'autres associations (ressourceries, friperies, Association Les Puces de Bichon sur la déchèterie de LANGEAC et la future déchèterie de PAULHAGUET...). - Partenariats avec le Syndicat du Bois de l'Aumône, le S.I.C.T.O.M. des Couzes et Mond'Arverne Communauté pour la création d'une recyclerie. - Encourager les nouveaux acteurs du réemploi à participer à la prévention des déchets. 	2024 - 2029	- Nombre de partenariats	

AXE 3 : GESTION DES DÉCHETS		FICHE ACTION 11 : Poursuivre la sensibilisation concernant les emballages	
CONTEXTE / ENJEUX		Extension des consignes de tri depuis le 1 ^{er} mai 2021 sur le territoire du VALTOM.	
OBJECTIFS		Améliorer les performances de collecte sélective. Augmenter la valorisation des emballages recyclables. Diminuer les refus de tri.	
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Usagers		VALTOM	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS
<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la sensibilisation concernant les emballages, suite à l'extension des consignes de tri. - Sensibilisation au contenu des ordures ménagères. - Visites éventuelles du centre de tri 		2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage de collecte sélective - Tonnages et % de refus de tri - Nombre de visites du centre de tri

AXE 3 : GESTION DES DÉCHETS		FICHE ACTION 12 : Conduire des campagnes de communication sur le verre, développer la collecte du verre et favoriser son réemploi	
CONTEXTE / ENJEUX		Du verre est encore présent dans les ordures ménagères.	
OBJECTIFS		Améliorer les performances de collecte du verre. Densifier le maillage de colonnes à verre pour faciliter le tri et diminuer le tonnage de verre présent dans les ordures ménagères. Expérimentation sur la consigne du verre.	
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Usagers		VALTOM, PAMPA	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS
<ul style="list-style-type: none"> - Densification du maillage de colonnes à verre sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour faciliter le tri et diminuer le tonnage de verre présent dans les ordures ménagères. Il s'agit de gagner en efficacité soit par le nombre de collectes ou par des emplacements judicieux et d'identifier les colonnes à renouveler, rajouter ou supprimer. - Animations à destination des scolaires sur le tri des déchets. - Partenariats avec le VALTOM et PAMPA concernant l'expérimentation de la consigne du verre. 		2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage de verre collecté - Nombre de colonnes à verre - Nombre d'ajout / renouvellement / déplacement de colonnes à verre - Quantité de verre détournée

AXE 3 : GESTION DES DÉCHETS		FICHE ACTION 13 : Communiquer sur la collecte des textiles	
CONTEXTE / ENJEUX	Des textiles sont encore présents dans les ordures ménagères.		
OBJECTIFS	Améliorer les performances de collecte des textiles		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Usagers		VALTOM	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS	
Communication ciblée concernant les textiles, par le biais de plusieurs canaux (supports numériques et supports papiers fournis par l'Eco-organisme REFASHION ainsi que les supports établis par la collectivité).	2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Tonnage de textiles collectés - Nombre de colonnes à textiles - Nombre de supports de communication réalisés 	

AXE 3 : GESTION DES DÉCHETS		FICHE ACTION 14 : Augmenter la valorisation des déchets collectés en déchèteries	
CONTEXTE / ENJEUX	Des tonnages collectés en déchèteries élevés.		
OBJECTIFS	Améliorer les performances de valorisation des déchets collectés en déchèteries		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Usagers		VALTOM, Eco-organismes	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS	
Etude sur un éventuel déploiement des nouvelles filières (REP), en fonction des capacités des déchèteries.	2024 - 2029	- Nombre de filières en déchèteries	

AXE 3 : GESTION DES DÉCHETS		FICHE ACTION 15 : Travailler sur une éventuelle mise en place de corbeilles de tri sélectif sur les lieux nomades	
CONTEXTE / ENJEUX	Tri pas très présent sur les lieux nomades		
OBJECTIFS	Récupérer les emballages perdus avec la mise en place de corbeilles de tri		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Usagers, touristes		VALTOM, CITÉO, Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communes	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS
Mise en place de corbeilles en plus de celles déjà existantes, afin de permettre le tri des emballages (jardins publics, ...).		2024 - 2029	- Nombre de corbeilles supplémentaires installées

AXE 4 : ÉCO-EXEMPLARITÉ		FICHE ACTION 16 : Intégrer la prévention dans les marchés publics	
CONTEXTE / ENJEUX	Les marchés publics doivent tenir compte de clauses environnementales, notamment en matière de déchets.		
OBJECTIFS	Réduire l'impact des marchés publics sur la production de déchets		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Services Administratifs du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE		/	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS		CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS
Insertion de clauses environnementales dans les marchés publics (réduction des emballages, recours à des matériaux recyclés ou réemployés, ...).		2024 - 2029	- Nombre de marchés publics comprenant des critères environnementaux

AXE 4 : ÉCO-EXEMPLARITÉ		FICHE ACTION 17 : Être une collectivité exemplaire	
CONTEXTE / ENJEUX	L'exemplarité au sein du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit d'être développée.		
OBJECTIFS	Amélioration du tri. Réduction des déchets produits en interne.		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Agents du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE		/	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS	
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de nos agents au tri et à la réduction des déchets. - Mise en place / amélioration, au sein de la collectivité, du tri et du compostage en interne. - Poursuite de l'utilisation de vaisselle réutilisable. - Priorité aux achats durables (éco-labellisés, issus du réemploi, ...). 	2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agents formés - Mise en place du tri / compostage - % d'achats de fournitures écologiques 	

AXE 4 : ÉCO-EXEMPLARITÉ		FICHE ACTION 18 : Accompagner les Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération et Communes dans leurs démarches ou projets de réduction des déchets	
CONTEXTE / ENJEUX	L'exemplarité des Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération et Communes est également nécessaire, en matière de gestion des déchets.		
OBJECTIFS	Sensibiliser et accompagner les Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération et Communes. Réduction des déchets produits.		
PUBLICS CIBLES		PARTENAIRES	
Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communes		/	
DESCRIPTIF ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	CALENDRIER PREVISIONNEL	INDICATEURS RETENUS	
<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur leurs projets - Mise à disposition du matériel nécessaire aux projets de réduction des déchets. 	2024 - 2029	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communications réalisées - Nombre d'actions réalisées avec les Communautés de Communes, Communauté d'Agglomération, Communes 	

6. Les moyens**a) Les moyens humains**

En 2022, 7 postes étaient alloués à la prévention des déchets, dont 6 pour le développement du compostage (rendez-vous pour lancement des projets, fabrication, mise en place et suivi).

4 ETP supplémentaires devraient être nécessaires d'ici 2029 pour couvrir l'ensemble des dispositifs prévus et atteindre ainsi les objectifs fixés.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dispose de 2 maîtres composteurs et 3 guides composteurs à fin 2022.

b) Les moyens techniques

Afin de conduire ces actions de prévention des déchets, plusieurs véhicules sont utilisés (véhicules de service et véhicule avec hayon pour installer les composteurs partagés).

Les composteurs partagés sont fabriqués en interne, dans les locaux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. L'outillage ainsi que les fournitures nécessaires sont stockés dans notre atelier.

c) Les moyens financiers**BUDGET PREVISIONNEL ESTIMATIF DU PLPDMA**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Personnel *	400 000 €	450 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
Dépenses liées à la fabrication des composteurs partagés (hors personnel)	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €
Dépenses liées aux actions de réduction des déchets (panneaux, autocollants, flyers, réemploi de déchets, gobelets...)	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Dépenses courantes de fonctionnement (carburant, fournitures, entretien matériel roulant, assurances, téléphone, amortissement...)	63 000 €	63 000 €	63 000 €	63 000 €	63 000 €	63 000 €
TOTAL	573 000 €	623 000 €	673 000 €	673 000 €	673 000 €	673 000 €

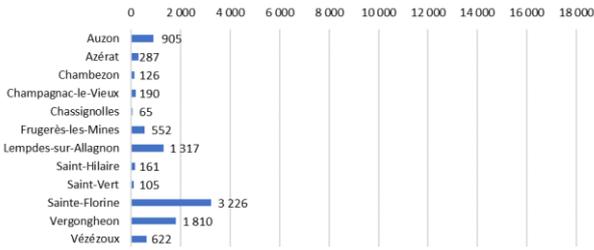
* Un poste de maître composteur est pris en charge par le VALTOM et n'est donc pas comptabilisé dans le tableau ci-dessus.

Des soutiens seront versés par le VALTOM, dans le cadre de la convention CODOEC couvrant la période 2022-2027, en fonction des moyens engagés et des résultats obtenus. Des financements complémentaires sont à l'étude.

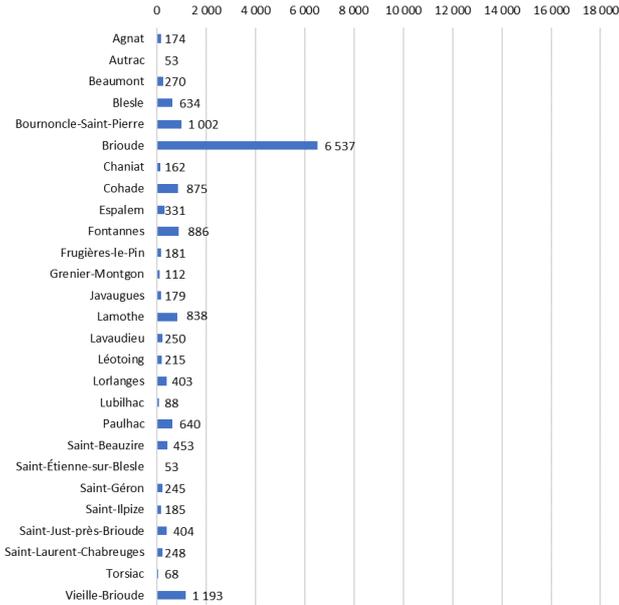
Annexe 1 : Population du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (population municipale légale, recensement INSEE, publiée au 01 Janvier 2023)

HAUTE-LOIRE

AUZON COMMUNAUTÉ



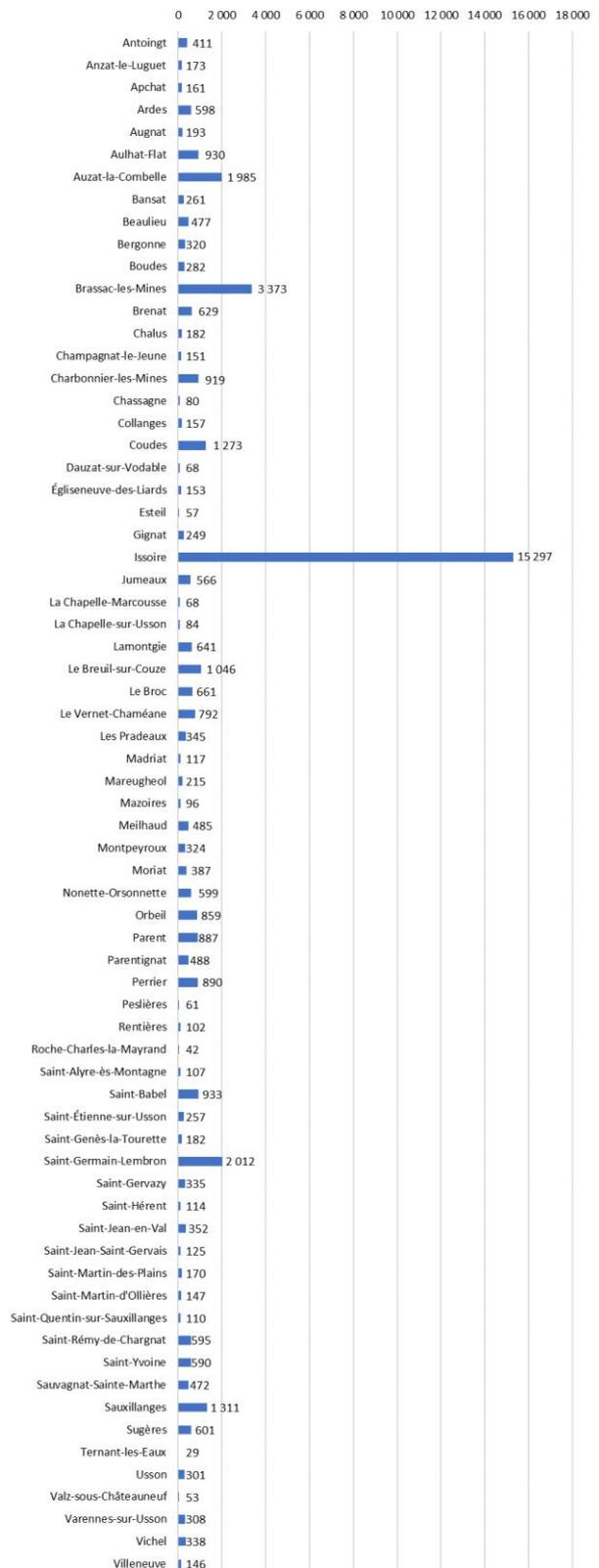
BRIOUDE SUD AUVERGNE



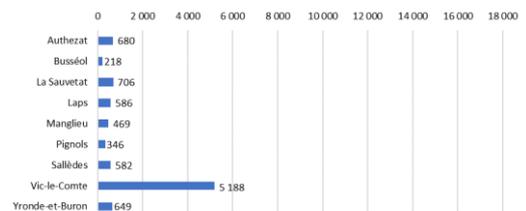
RIVES DU HAUT ALLIER

PUY-DE-DÔME

AGGLOMERATION DU PAYS D'ISSOIRE



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ



Annexe 2 : Supports de communication



Autocollant bac ordures ménagères



Autocollant bac de tri



Mémo-tri



Déchèteries

7 déchèteries sont à votre disposition pour accueillir les déchets qui ne peuvent être collectés en porte-à-porte. Elles sont situées respectivement à : Brioude, Issoire, Langeac, Sauxillanges, Brassac les Mines, Vic le Comte et Ardes sur Courze.

À savoir :

- Le dépôt en déchèterie est gratuit pour les particuliers,
- L'accès aux professionnels est réglementé,
- La déchèterie est fermée le dimanche et les jours fériés.

Végétaux

DÉCHETS VERTS

Déchets dangereux

LAMPES
PILES ET ACCUMULATEURS

BOUILLES DE VOYAGE
SÉCHETS À CHIFFES
DE PANS À BOULLES

CARTOUCHES ENCRE
DÉCHETS IMPRIMÉS
PERSONNELS (DROG)

Autres déchets

MÉTAL
BOIS

TEXTILES
CHAUSSURES

ENCENSANTS
VERRES

PAPERS
CARTONS

BOUTEILLES
PLASTIQUES

ROULLES DE PAPIER
BOULLES DE FILATURE

BOULLES
MOULURES

Apposer l'AUTOCOLLANT

STOP PUB

sur ma BOÎTE AUX LETTRES !

Consommer « RESPONSABLE »

Je PENSE à :

- COMPOSTER
- DONNER, RÉPARER... AVANT DE JETER

Pour plus d'informations : <http://www.sictom-issuire-brioude.com> ou 04.71.50.32.92

SICTOM ISSOIRE/BRIOUDE

ÉCO-GESTES



*Trions plus,
trions mieux !*

**C'est décidé,
je RÉDUIS mes DÉCHETS !**

Bac de tri

100 % des papiers et emballages en vrac dans ce bac

NOUVEAU :

N'imbriguez pas les emballages !

POTS, BOÎTES, BARQUETTES, SACS ET FILMS PLASTIQUES, TUBES

BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MÉDICAMENTS...

TOUJOURS :

CAHIERS, ENVELOPPES, LIVRES, CATALOGUES, JOURNAUX, PUBLICITÉS, SACS EN PAPIER

CARTONNETTES, BRIQUES, BOÎTES

FLAÇONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES

BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES

Colonnes à verre

LE VERRE SEULEMENT

BOUTEILLES EN VERRE, POTS ET BOCAUX

Ne pas déposer dans la colonne à verre :

Colonnes à textiles

Jetez en sac svp

VÊTEMENTS PROPRES ET SECS, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES LIÉES PAR PAIRES, PETITE MAROQUINERIE, PELUCHES

Composteurs

Évitez les déchets trop grossiers

Essuie-tout, Agrumes, Sachets de thé, Marc de café avec filtre, Fleurs fanées, Restes de repas, Fruits et légumes, Épluchures, Coquilles d'oeufs broyées, Coquilles de fruits de mer, Coques de fruits secs

Bac gris

Déchets non recyclables en sac dans ce bac

Pas de VERRE ni de DÉCHETS VERTS

DÉCHETS FERMENTESCIbles Compostez-nous !

Livret des éco-gestes

OUI à l'information des collectivités
NON à la publicité et aux journaux d'annonces

STOP PUB



STOP PUB

SICTOM
ISSOIRE/BRIOUE
L'environnement
au quotidien

GUIDE DU COMPOSTAGE

Individuel ou partagé

LE COMPOSTAGE

Vous allez adorer !

Mode d'emploi

- 1 Videz le seau dans le composteur
- 2 Mélangez en surface
- 2 Recouvrir avec des matières sèches : feuilles ou broyat

Quand vous fermez le composteur, vous ne devez plus voir de déchets en surface

La règle d'or, pour un compost de qualité

1 volume de matières humides :

Déchets alimentaires

+

1 volume de matières sèches :

Feuilles mortes ou broyat

Un doute, une question ?
Rendez-vous sur le site : www.sictom-issuire-brioude.com
ou au 04.71.50.32.92

Bien composter, c'est facile !

Je digère :

* En petite quantité

Je ne mange pas n'importe quoi !

Je ne digère pas :

Moi non plus !

Pour une meilleure dégradation, éviter les déchets trop grossiers !

Guide du compostage